

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

L'an deux mille dix-huit, le sept décembre, à 20 heures, en application des articles L.212-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Anzême.

Etaient présents : BEAUDROUX Nicole, Maire, CONSTANTIN Jacques, Adjoint, GRAVE Joëlle, MAGNON Pierre, GUITTARD Viviane, DUCHER Josette, GAUDON Stéphane, LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, HENRI Renée, RENON Ghislaine, Viviane DUPEUX, Christiane METON, Michel BERTRAND.

La séance a été ouverte sous la présence de Madame BEAUDROUX Nicole, Maire par intérim, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

GOIGOUX Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Mmes METON Christiane et DUCHER Josette.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls ont été signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annulation.

RESULTAT DU 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votant : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 14

BEAUDROUX Nicole

Mme BEAUDROUX Nicole a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mme BEAUDROUX Nicole élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes. Il a été rappelé que les adjointes sont élus selon les mêmes modalités que le Maire. Le président a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints maximum. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à trois le nombre des Adjointes au Maire de la commune.

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

RESULTAT DU 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 13

RENON Ghislaine

Mme RENON Ghislaine a été proclamée première adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

RESULTAT DU 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 14

CONSTANTIN Jacques

M. CONSTANTIN Jacques a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

RESULTAT DU 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus : 14

LEMOINE Jean-François

M. LEMOINE Jean-François a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

1^{ère} DELIBERATION

DELEGUES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

En application de l'article L.273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau du conseil municipal après qu'ont été élus le Maire et les Adjoints.
Le nombre de délégués de la commune d'Anzême à la Communauté d'agglomération du Grand Guéret étant fixé à un, le conseiller communautaire est :

BEAUDROUX Nicole, Maire
RENON Ghislaine, 1^{ère} Adjointe

2^{ème} DELIBERATION

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT PRIMAIRE D'ELECTRIFICATION DE SAINT-VAURY ET AU SECTEUR D'ENERGIE DE SAINT-VAURY / DUN LE PALESTEL

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au syndicat primaire d'électrification de Saint-Vaury ainsi que de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au secteur d'énergie de Saint-Vaury/Dun le Palestel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au syndicat primaire d'électrification de Saint-Vaury et au secteur d'énergie de Saint-Vaury / Dun le Palestel.

Délégués titulaires :

CONSTANTIN Jacques, 2^{ème} Adjoint, domicilié au 2 Romeil 23000 Anzême
MAGNON Pierre, conseiller municipal, domicilié au 6 Jupille 23000 Anzême

Délégués suppléants :

UCHER Josette, conseillère municipale, domiciliée au 8 Le Puy Chaillaux 23000 Anzême
LEMOINE Jean-François, 3^{ème} Adjoint, domicilié au 9 Aube 23000 Anzême

3^{ème} DELIBERATION

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE (S.D.I.C. 23)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat intercommunal pour le développement de l'informatique communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au syndicat intercommunal pour le développement de l'informatique communale :

Délégué titulaire :

GRAVE Joëlle, conseillère municipale, domiciliée au 31 Fournoue 23000 Anzême

Délégué suppléant :

RENON Ghislaine, 1^{ère} Adjointe, domiciliée au 23 Montbut 23000 Anzême

4^{ème} DELIBERATION

ELECTION DES DELEGUES AU S.I.E.R.S.(EVOLIS 23)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du S.I.E.R.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au comité syndical du S.I.E.R.S.

Délégué titulaire :

GOIGOUX Frédéric, conseiller municipal, domicilié au 4 Péchadoire 23000 Anzême

Délégué suppléant :

CONSTANTIN Jacques, 2^{ème} Adjoint, domicilié au 2 Romeil 23000 Anzême

5^{ème} DELIBERATION

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA CREUSE

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de la Creuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de la Creuse.

Délégués titulaires :

GUITTARD Viviane, conseillère municipale, domiciliée au 8 Aube 23000 Anzême
HENRI Renée, conseillère municipale, domiciliée au 8 2 Le Theil 23000 Anzême

Délégués suppléants :

MAGNON Pierre, conseiller municipal, domicilié au 6 Jupille 23000 Anzême
RENON Ghislaine, 1^{ère} Adjointe, domiciliée au 23 Montbut 23000 Anzême

6^{ème} DELIBERATION

ELECTION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.N.A.S.)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité national pour le personnel des collectivités territoriales (C.N.A.S.).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au comité national pour le personnel des collectivités territoriales (C.N.A.S.).

Délégué :

DUPEUX Viviane, conseillère municipale, domiciliée au 35 Fournoue 23000 Anzême

7^{ème} DELIBERATION

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « FORET » ET DE CORRESPONDANT « ACCUEIL » POUR LA CHARTE FORESTIERE DU PAYS DE GUERET ET POUR LA GESTION DES ACTIONS DU POLE LOCAL D'ACCUEIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Correspondant « forêt » : BERTRAND Michel, conseiller municipal, domicilié au 2 Puy Chaillaux 23000 Anzême

Correspondants « accueil » :

DUCHER Josette, conseillère municipale, domiciliée au 8 Le Puy Chaillaux 23000 Anzême

GRAVE Joëlle, conseillère municipale, domiciliée au 31 Fournoue 23000 Anzême

8^{ème} DELIBERATION

CREATION DE COMMISSION COMMUNALES

FINANCES :

RENON Ghislaine, CONSTANTIN Jacques, LEMOINE Jean-François, BERTRAND Michel, DUCHER Josette, GRAVE Joëlle, DUPEUX Viviane

TRAVAUX :

CONSTANTIN Jacques, LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, BERTRAND Michel, GAUDON Stéphane, MAGNON Pierre, GRAVE Joëlle, METON Christiane, DUPEUX Viviane, BARBE Yvette

RELATIONS AVEC L'ECOLE, GESTION DE LA CANTINE, CENTRE DE LOISIRS ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

RENON Ghislaine, DUCHER Josette, BARBE Yvette, HENRI Renée, GRAVE Joëlle, LEMOINE Jean-François

CULTURE, SPORTS, LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION

RENON Ghislaine, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, GRAVE Joëlle, GUITTARD Viviane, HENRI Renée, DUCHER Josette

GESTION PERSONNEL COMMUNAL

RENON Ghislaine, LEMOINE Jean-François, GRAVE Joëlle, GOIGOUX Frédéric, METON Christiane, CONSTANTIN Jacques

COLIS DE NOEL :

MAGNON Pierre, BARBE Yvette, RENON Ghislaine, GUITTARD Viviane

9^{ème} DELIBERATION

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de correspondant « défense » :

CONSTANTIN Jacques, 2^{ème} Adjoint, domicilié au 2 Romeil 23000 Anzême

10^{ème} DELIBERATION

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de correspondant « sécurité routière » :

GAUDON Stéphane, conseiller, domicilié au 2 B Ventenat 23000 Anzême

11^{ème} DELIBERATION

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux des indemnités de fonction du Maire et des trois Adjointes :

Pour le Maire : 31 % de l'indice brut 1015

Pour chacun des trois Adjointes : 7,25 % de l'indice brut 1015

12^{ème} DELIBERATION

Indemnités du Maire durant l'intérim

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde l'indemnité de Maire à Madame BEAUDROUX Nicole pendant l'intérim, suite à la démission du 30 octobre 2018 de Monsieur FAVIERE Alain, le Maire, à compter du 1^{er} novembre au 7 décembre 2018, pour les taux des indemnités de fonction du Maire :

Pour le Maire : 31 % de l'indice brut 1022